

MAIRIE DE COUR ET BUIS

18, Rue de l'Égalité (38122) Tél. : 04 74 59 25 13 - Fax : 04 74 59 28 10

CONVENTION DE LOCATION / SALLE MARCEL DESGRANGES

Nom Prénom

DATE DU / / au / /

Adresse

CP VILLE

TEL :

RESERVATION

La salle Marcel DESGRANGES est louée pour différentes manifestations familiales et associatives d'une capacité de 60 personnes assises. Lors de la réservation l'utilisateur versera une **caution de 400 € (QUATRE CENTS euros)** à l'ordre du "TRESOR PUBLIC". Il devra justifier d'une **assurance en responsabilité civile lors de la remise des clefs**. Un état des lieux sera effectué avec un responsable de la commune (*voir annexe N°2*)

TARIFS DE LOCATION

Tarif Courtois TTC : 65 € Tarif Extérieur TTC : 100€

Le règlement est dû lors de la réservation par **chèque à l'ordre du Trésor Public**

Prestation Poubelle

Prix : 11 €

REGLEMENT INTERIEUR

Un état des lieux est fait à l'entrée et à la sortie de la location. Les horaires fixés pour les états des lieux en accord avec le locataire et le secrétariat de mairie devront être respectés.

Il est interdit de fixer ou planter vis, clous, punaises sur les cadres des fenêtres, sur les murs et sur les portes. Les crochets placés dans la salle peuvent être utilisés.

Il est interdit de pendre des guirlandes ou spots lumineux au plafond.

Tous les jeux pratiqués avec balles ou ballons sont interdits. Les plaques au plafond sont fragiles, il est vivement déconseillé de lancer objet, bouchon de champagne...etc.

Il est interdit de fumer dans la salle.

Tout dysfonctionnement devra être signalé lors de l'état des lieux de sortie.

NETTOYAGE DE LA SALLE

Après utilisation, la salle devra être nettoyée, ainsi que les toilettes.

Les tables et les chaises seront rangées conformément à la procédure en **Annexe N°1**

Merci de veiller à laisser les abords extérieurs de la salle propres et vierges de toutes salissures et débris.

Pensez à bien éteindre les convecteurs avant de quitter les lieux.

PRESTATION POUBELLE

Si vous louez la prestation de la poubelle, un bracelet vous sera confié lors de la remise des clefs de la salle. Merci de sortir la poubelle et la déposer à l'emplacement prévu à cet effet.

Si vous ne louez pas la prestation de la poubelle, merci de ramener tous vos déchets avec vous et laisser la salle ainsi que ses abords propres de tout débris.

RESTITUTION DE CAUTION

La caution sera restituée si aucune dégradation n'a été constatée à la suite de l'état des lieux de sortie (*Annexe N°2*)

Dans le cas contraire, une évaluation des dégâts sera faite, et les travaux facturés à l'utilisateur responsable. La caution sera alors restituée après règlement de la facture.

L'état des lieux de sortie devra être finalisé au plus tard à 9h00.

LU ET APPROUVE,

Je certifie être couvert(e) pour les dommages en Responsabilité Civile,

CONTRAT ASSURANCE : Attestation d'assurance à fournir.

BON POUR ACCORD

A Cour et Buis,

Pour le Loueur

Pour la Mairie

Etat des lieux à la salle M. DESGRANGES : remise des clés en Mairie vendredi à 17h30 et retour le lundi à 8h45 en Mairie

Secrétariat : Lundi, Mardi, Mercredi de 8h30 à 12h00 et Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Courriel : mairie.couretbuis@territoire-de-beaurepaire.fr Notre site : www.couretbuis.fr